

Fraternelle Sainte-Marie

Association sans but lucratif
6210 Rèves (Les Bons Villers)
Numéro d'identification 396-23

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Projet éducatif et pédagogique



Institut Sainte-Marie
Rue de l'Eglise, 7
6210 Rèves

PREAMBULE

A une époque marquée par la présence d'un individualisme sans cesse exacerbé autant que par l'importance croissante du groupe, beaucoup de personnes se trouvent dans un isolement conjugué à une (inter)dépendance toujours grandissante, le tout dans un contexte d'écarts de fortune [*richesse ou pauvreté*], de situations sociales [*travail ou chômage*], d'ambiguïtés philosophiques [*perte de la fréquentation religieuse ou prolifération des sectes*], dans un monde marqué de conflits locaux ou régionaux: c'est le monde d'aujourd'hui...

Héritier de la tradition marianiste, le pouvoir organisateur de l'Institut Sainte-Marie est soucieux d'inventer des approches originales pour procurer à tous une éducation solide, basée sur la vision de l'homme et l'appréciation des choses que donne la foi chrétienne.

Le pouvoir organisateur et la communauté entière de l'Institut rencontrent les objectifs du décret promulgué par la Communauté française de Belgique fixant les missions de l'école. Ces missions peuvent être focalisées selon les trois axes suivants:

1. L'enseignement doit promouvoir le développement de la totalité de la personne de chacun des élèves.
2. L'enseignement, en amenant les jeunes à construire leur savoir, doit les conduire à prendre une place active dans la vie culturelle, économique et sociale.
3. L'enseignement doit amener les jeunes à être des citoyens responsables dans une société libre.

Ces trois épures rejoignent l'esprit du document publié par le Conseil général de l'enseignement catholique, intitulé, "**Mission de l'école chrétienne**" que les acteurs pédagogiques de l'Institut connaissent et appliquent déjà.

De plus, fidèle à l'esprit du fondateur, le pouvoir organisateur, partie prenante du Segec, s'appuie sur la tradition marianiste et entend préciser ici les lignes de ses projets éducatif et pédagogique. C'est l'objet du présent document.

Notre préoccupation éducative vise des objectifs précis:

1. éduquer dans une perspective de foi et d'intériorité,
2. offrir une éducation humaniste de qualité,
3. garder à l'école une dimension familiale,
4. préparer à servir la cause de la justice et de la paix,
5. rendre capable d'adaptation aux changements et susciter la créativité.

EDUQUER DANS UNE PERSPECTIVE DE FOI ET D'INTERIORITE.

Face à la désévangélisation et à la déshumanisation, le pouvoir organisateur veut réaffirmer, avec force, sérénité et respect de la liberté individuelle, la pertinence et la légitimité de l'enseignement chrétien.

L'institut propose à ses élèves de trouver un sens à leur vie, de faire fructifier leurs talents personnels dans la recherche du Bien, du Vrai et du Beau. La culture que les éducateurs dispensent permettra d'établir un dialogue inspiré par la Foi, dans une optique de tolérance et d'ouverture d'esprit. La lumière de l'Evangile doit permettre à chacun, s'il le désire profondément, d'adhérer à la personne de Jésus-Christ, à sa parole, toujours actuelle, comme elle l'était aux premiers temps de l'Eglise. Cette lumière apprendra à tous, sans contraindre personne, à vivre, au-delà du relatif, dans une quête volontariste de l'essentiel, à maîtriser les problèmes moraux et éthiques du présent et de l'avenir.

OFFRIR UNE EDUCATION HUMANISTE DE QUALITE.

La formation des jeunes s'appuie sur plusieurs pôles: si la maîtrise de connaissances [*le savoir*], y trouve sa place, la construction de compétences personnelles, sans cesse à affiner, vise à l'appropriation par chacun de savoir-faire, de savoir-être, pour une réelle maîtrise du devenir.

L'institution tout entière, à travers l'action de ses composantes, reconnaît

- le droit de chacun à l'accueil, mais postule aussi le devoir de respect de ses principes moteurs d'éducation,
- le droit des élèves à l'aide, mais le devoir des étudiants de s'investir dans leur formation,
- le droit à la valorisation individuelle, mais le devoir de respect de chaque "prochain".

L'institut s'attache à l'éducation de la personne, à la cohérence de tout le corps scolaire: chacun, et les personnes sont diverses, apprend le discernement, la pensée critique, l'autonomie responsable, le jugement équilibré quant aux grandes questions: cultures, technologies, environnement.

GARDER A L'ECOLE UNE DIMENSION FAMILIALE.

La famille, au sens habituel des parents, est le premier milieu naturel d'éducation. L'école doit constituer la seconde famille: tous ses acteurs, à travers leurs règles, leurs idées, leurs valeurs, leurs capacités et leurs attitudes, tendent à créer beauté, simplicité, harmonie, discipline, ingéniosité au service des élèves et dans leurs relations réciproques.

L'autorité est "au service": ses directives ménagent les évolutions et établissent des relations de confiance; la communication régulière [*l'écoute, le dialogue*] permet la précision des consignes et s'articule sur le principe, à respecter, de la solidarité.

PREPARER A SERVIR LA JUSTICE ET LA PAIX.

Le pouvoir organisateur agit pour que la justice règne à l'intérieur même de l'institution, par l'impartialité des règlements, par la recherche, toujours précisée, de critères objectifs dans l'évaluation, qu'il s'agisse des études ou du comportement. Mais s'il est préoccupé de tous, s'il doit obtenir qu'en actes et non seulement en paroles, une recherche soit effectuée quant aux causes de l'injustice et aux racines de la pauvreté, il se fixe aussi comme but une action éducative en faveur des pauvres, des fragiles et des laissés pour compte.

RENDRE CAPABLE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS ET SUSCITER LA CREATIVITE.

L'école n'est pas un corps passif: de son milieu local aux contextes les plus larges, elle veut, avec le meilleur de sa tradition, discerner les atouts de l'innovation et y prendre part: aucun pan de l'environnement, social ou culturel, professionnel ou économique, ne peut lui être étranger. A l'heure de l'universalisme, se nouent des contacts étroits: il faut apprendre la collaboration, accepter le point de vue d'autrui, la valeur des alternatives, et se forger des critères de choix dans le respect mutuel des compétences et des convictions.

Le pouvoir organisateur veut travailler à une oeuvre chrétienne de solidarité et de convivialité, dans la conscience constante des droits et des devoirs de la communauté qu'il constitue: directions, professeurs, éducateurs, parents, élèves.

Rèves, le 12 novembre 1997